

Paris, le 25 novembre 2015

Communiqué de presse

**Mobilisation des banques en faveur des TPE/PME :
les mesures annoncées en juin 2014 sont mises en œuvre,
selon le bilan de l'Observatoire du Financement des Entreprises**

Les banques françaises ont mis en œuvre les mesures prises collectivement en juin 2014, à l'issue des recommandations du rapport sur le financement des TPE publié par l'Observatoire du financement des entreprises (OFE). C'est la conclusion du rapport d'évaluation publié aujourd'hui par l'OFE, qui constate que **« que l'annonce des 5 mesures par la FBF en juin 2014 a conduit à une action des banques en faveur d'une amélioration du dialogue entre les banques et les TPE et PME, ce qui était l'objectif partagé »**.

Cinq mesures en effet avaient été préconisées pour contribuer à l'amélioration des relations avec leurs clients TPE/PME :

- 1) **Répondre** rapidement : donner sous 15 jour ouvrés une réponse à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet.
- 2) **Expliquer** le refus de crédit au client TPE :
 - a) Donner systématiquement une explication orale en cas de refus d'accorder un crédit, assurée par l'interlocuteur habituel du client de la banque
 - b) Si un client qui s'est vu refuser un crédit le demande, prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque.
- 3) **Indiquer** les recours existants : indiquer dans les lettres de refus de crédit et de dénonciation les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises.
- 4) **Développer** une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme : un guide pédagogique sur les *« Outils et les solutions des TPE pour financer leurs besoins court terme »* sera rédigé et diffusé à l'initiative de la profession bancaire pour améliorer la compréhension des produits de financement existants auprès des entreprises visées.
- 5) **Favoriser** une plus grande stabilité des conseillers TPE dans leurs fonctions.

Comme prévu en juin 2014, les banques ont partagé, un an plus tard, le travail accompli et les résultats de leur mobilisation avec les membres de l'OFE. Elles ont notamment détaillé la mise en œuvre technique de ces mesures, les adaptations réalisées et l'implication de leurs équipes en contact avec les PME/TPE.

Les interlocuteurs PME dans les réseaux

Les banques françaises ont également désigné dans chaque réseau des interlocuteurs privilégiés pour les organisations représentant les PME, au niveau national, afin d'améliorer la fluidité de la relation.

Actions de la FBF en faveur des TPE / PME

La FBF a élaboré un guide sur le financement court terme des TPE, diffusé en papier à 10 000 exemplaires à tous les acteurs et consulté à plus de 15 000 exemplaires sur le site depuis septembre 2014. Un site dédié aux PME a également été mis en place en novembre 2014 : www.aveclespme.fr, avec des fiches pratiques (« Parler à son banquier », « Financer son besoin de trésorerie ou ses investissements »...) et des témoignages d'entrepreneurs et de banquiers de terrain. Des rencontres régulières organisées par les 105 comités territoriaux de la FBF réunissent les TPE/PME, les fédérations professionnelles locales et leurs partenaires (services de l'Etat, collectivités, experts-comptables ...). Ces actions illustrent l'engagement quotidien des banques pour renforcer le dialogue sur le terrain avec les TPE PME.

Le financement des TPE/PME est la première priorité stratégique des banques françaises. Sur ce marché très concurrentiel, chaque banque tient à développer la qualité des relations qu'elle entretient avec ses clients TPE/PME.

Crédits aux TPE/PME : des chiffres toujours en progression

L'évolution des crédits aux entreprises en France se compare favorablement aux autres pays à la zone euro depuis plusieurs années. La France se situe en tête, avec une croissance annuelle supérieure à 3% alors que la zone euro n'est revenue en légère croissance (+ 0,1%) que depuis juillet 2015.

Les banques mobilisent plus 360 milliards d'euros de crédit en faveur des PME. Dans plus de 9 cas sur 10, elles répondent favorablement aux demandes de crédit d'investissement des PME.

Concernant les seules TPE ^[1], 14,9 milliards d'euros de crédits nouveaux ont été accordés au 3^{ème} trimestre 2015. Les crédits de trésorerie aux TPE connaissent une croissance de + 1,1% sur un an et s'élèvent à 18 milliards d'euros au total.

^[1] TPE ou micro entreprises, entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros

Chiffres clés :

361 milliards d'euros de crédits mobilisés aux TPE/PME

92% des demandes de crédits d'investissements des PME sont satisfaites

14,9 milliards d'euros de crédits nouveaux aux TPE au 3ème trimestre 2015



Suivez-nous sur Twitter
[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)